



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
02 avril 2021

Séance du 09/04/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL

Voteurs :
10

Représentés : Patrick CLAUDE, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra BIANCARELLI

Délibération n°D_2021_018

Prêt consolidé crédit agricole et remboursement par anticipation du prêt relais

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° D_2020_036 en date du 04/08/2020 consistant en la souscription d'un prêt relais d'un montant de 150 000€ auprès du crédit agricole afin d'obtenir une avance de trésorerie dans le cadre de la construction de la salle communale dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Ce prêt relais, d'une durée de 24 mois, arrive à échéance en septembre 2022.

Vu le retard de paiement des subventions par les financeurs et compte-tenu des taux d'intérêt actuels relativement bas, il paraît plus intéressant pour la commune de lisser ce prêt sur la durée. Il est donc proposé au conseil municipal de consolider ce prêt en souscrivant une solution de financement à taux fixe classique.

Nombre d'année	Taux	Total annuité (intérêts+capital)
8	0.61%	19 268.34€
10	0.68%	15 566.70€
12	0.80%	13 159.49€

Montant du financement : **150 000.00€**

Frais de dossier : **150.00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :



- **AUTORISE** le remboursement par anticipation du prêt relais du Crédit Agricole numéro 00602639174 d'un montant de 150 000.00€,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'offre de prêt du Crédit Agricole pour 12 annuités avec un taux à 0.80% (13 159.49€/annuel) pour un montant de 150 000.00€,
- **DIT** que l'annuité (intérêts+capital) sera inscrite au budget principal ainsi que les frais de dossier (150.00€)

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2021 004-210401097-20210409-D_2021_018-DE